



**Mairie de Briennon**

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : [mairie.briennon@wanadoo.fr](mailto:mairie.briennon@wanadoo.fr)

# DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 4 JUILLET 2023**

**N° : 2023/0407/04**

Le mardi 4 juillet 2023 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

**OBJET : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU GYMNASSE DE LA BOUVERIE - MONTANT DE LA PARTICIPATION AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE L'EMPRUNT**

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Julien BUISSON.

Absents : Anne-Marie ALLOIN, Jean-François TAMIN (pouvoir à S. CORNIL), Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Secrétaire élue pour la durée de la session : Nadine CAVELIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20230704-2023040704-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 14 mars 2023, par laquelle il avait accepté la dissolution du Syndicat intercommunal de gestion du gymnase de la Bouverie au 1<sup>er</sup> août 2023, aux conditions de liquidation fixées en collaboration entre le Syndicat, les services de la DDFIP et ceux de l'État. Or, il a été convenu que chaque commune devait contribuer au remboursement anticipé de l'emprunt en cours. La part de la commune de Briennon s'élèverait à 1 535,44 €.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Accepte de participer au remboursement anticipé de l'emprunt qui avait été souscrit par le Syndicat intercommunal du gymnase de la Bouverie, à hauteur de 1 535,44 €,
2. Dit que la part du capital sera imputée au chapitre 204 et la part de frais au compte 661138,
3. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document rendu nécessaire par la présente décision.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean FAYOLLE

La secrétaire de séance,  
Nadine CAVELIER

Publié sur Internet le 6 juillet 2023